



Après un divorce

Par Mama

Bonjour je voudrais savoir s'il est légal qu'après un divorce un des deux compagnons porte toujours la bague de mariage et poste des photos pour déranger le couple de son ex-mari et sa compagne.

Merci de me faire parvenir les articles qui dénoncent ses actes afin que je puisse déposer une plainte pour séparation dans un couple, une famille.

Merci également de me conseiller la mesure à prendre.

Veillez agréer mes salutations distinguées

Par jodelariege

bonjour

il n'y a pas de loi concernant les bagues de mariage ; chacun est libre de la garder ou non ,de la porter ou non...

de quelles photos parlez vous et où sont elles postées pour vous porter préjudice?

Par Mama

Ces photos sont postées sur Facebook une ex femme de mon compagnon futur mari.

Cette dernière montre encore au monde qu'il y a une alliance avec son ex-mari elle a éventuellement ramené une photo de moi qui date depuis 2010 comme menaces depuis je suis malade il y a maintenant 2 ans.

Par isernon

bonjour,

en principe on parle de bague de fiançailles et d'alliance pour le mariage.

vous ne pouvez pas interdire à l'ex-femme de votre futur de mari de mettre, sur des réseaux sociaux, des photos de son mari de l'époque portant une alliance.

évitez d'aller sur les réseaux sociaux et vous vous en porterez mieux.

salutations

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Les bagues sont des cadeaux qu'une personne a le droit de continuer à, porter si elle le souhaite.